

Courrier Fédéral

N° 431

du 28.02.15 au 06.03.15



Adresse du site
de la FTM-CGT
<http://www.ftm-cgt.fr>



Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT

ISSN 0152-3082



1945-2015

70^e

anniversaire de la
**sécurité
sociale**

Ambroise Croizat, ministre des travailleurs lors de la pose de la première pierre d'une Caisse d'assurance maladie

■ EDITORIAL

On ne capitule pas devant la MaCronnerie

page 3

■ SANTÉ AU TRAVAIL

Amiante

Le combat continue pour faire reconnaître ce fléau

page 2

■ ÉCONOMIE

Allemagne

Mythe ou pragmatisme économique?

pages 4 et 5

■ HISTOIRE

70^e anniversaire de la Sécurité sociale

La lutte continue

pages 6 et 7

■ PUBLICITE

page 8

Courrier Fédéral

Fédération des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
263 rue de Paris - case 433
93514 Montreuil cédex

Tél. 01.55.82.86.19
Fax : 01.55.82.86.53

<http://www.ftm-cgt.fr>
courriel : communication@ftm-cgt.fr

Directeur de publication : Ph. Martinez
Rédactrice en chef : L. Buchheit
Rédactrice : M. Vergnol
Maquette : S. Bouzidi

Hebdomadaire,
Prix : 0,63 euro
Abonnement annuel :
29,61 euros

Commission paritaire
0418 S 06 474
Imprimé par nos soins

LE COMBAT CONTINUE POUR FAIRE RECONNAITRE CE FLÉAU

Depuis le décret amiante en 2000, le syndicat CGT de la SBFM est mobilisé pour faire reconnaître les préjudices subis par les salariés. Après une victoire récente, le combat continue pour le syndicat car l'amiante fait toujours des ravages. > Syndicat CGT SBFM



La Fonderie de Bretagne (ex-SBFM) ne fabrique pas d'amiante, mais comme toutes les fonderies, et la métallurgie en général, l'entreprise a été une grosse consommatrice d'Amiante. Elle a connu plus de 500 départs anticipés depuis sa reconnaissance par décret ministériel, en 2000, la mise en place des départs anticipés concernant l'Amiante.

Après quelques décès suspects, l'anxiété a grandi parmi les retraités et les préretraités, mais aussi les actifs. Notre section CGT a monté des dossiers en «préjudice d'anxiété» concernant l'amiante. Ces dossiers ont été travaillés par groupes afin d'éviter les erreurs. En 2009 les premiers dossiers ont été déposés auprès des prud'hommes de Lorient.

Après deux audiences et le départage, le tribunal des prud'hommes de Lorient a donné raison aux salariés de la SBFM. Les AGS* et le liquidateur ont fait appel, et nous nous sommes retrouvés devant la cour d'appel de Rennes le 14 février 2013. Après le délibéré rendu le 5 avril 2013, la cour d'appel de Rennes a suivi le jugement des prud'hommes de Lorient en confirmant les 7500 € pour chaque dossier.

Les AGS, le liquidateur et l'UNIDIC ont fait un pourvoi en cassation le 12 juin 2013. La cour de cassation dans son jugement le 10 décembre 2014 confirme que les AGS sont les seules habilitées à payer et confirme le préjudice d'anxiété à 7500 €.

Malheureusement l'Amiante continue à faire des ravages parmi nos camarades et certains n'ont même pas atteint l'âge de la retraite. Au départ nous étions peu nombreux à croire à l'aboutissement de notre revendication. Mais la ténacité, le sentiment d'injustice, nous les militants de la CGT, nous en avons fait notre cheval de bataille, jusqu'au bout.

Aujourd'hui, de nombreux dossiers sont déposés auprès du TASS du Morbihan pour «faute inexcusable de l'employeur». Notre section CGT gère et prépare elle-même les dossiers de nos syndiqués atteints par ces terribles maladies avec notre propre avocat. Une section CGT, c'est son rôle d'être auprès de ses syndiqués.

Autre inquiétude de notre section CGT, le courrier de la CARSAT pour le suivi médical post-professionnel. A l'heure actuelle, nous avons un contrôle tous les 2 ans. Une enquête est demandée par la sécurité sociale sur le parcours professionnel de chaque salarié et son exposition à l'Amiante.

Questionnaire suivi post-professionnel ACAATA

Toutes les entreprises doivent déclarer aux CARSAT¹ les expositions aux cancérogènes de leurs salariés, qui donnent droit à un suivi post professionnel (Code de la Sécurité Sociale). Ces expositions doivent être inscrites sur les fiches d'expositions et déboucher sur une attestation d'exposition fournie par l'employeur au départ du salarié de l'entreprise.

Dans le cas particulier des salariés dont les entreprises ont été reconnues comme « amiantées », la CARSAT a pour obligation de transmettre à la CPAM la liste de tous les travailleurs bénéficiant de l'ACAATA pour un suivi post professionnel, afin que ceux-ci reçoivent automatiquement les documents de prise en charge de leur suivi médical par la Sécurité sociale et ce, quel que soit le niveau d'exposition à l'amiante qu'ils ont eu (même ceux qui ont été exposés faiblement car c'est un droit). Apparemment la CARSAT ne le fait pas toujours, d'où l'intervention parfois du syndicat.

Certaines CARSAT (notamment en Rhône Alpes) ont lancé une enquête. Un questionnaire où les salariés doivent se prononcer, par exemple, sur leur niveau d'exposition à l'amiante, alors que ce sont des salariés qui travaillaient dans des entreprises, ou des secteurs d'entreprise, figurant sur une liste fixée par décret.

Cette enquête de la CARSAT n'a pas lieu d'être. Tous les bénéficiaires de l'ACAATA² sont censés avoir été exposés et doivent avoir droit à ce suivi post professionnel. Quant au choix des examens, c'est de la seule responsabilité de son médecin et non de la CARSAT.

Après sollicitation d'un médecin proche de notre organisation, le conseil est de ne pas répondre à ce courrier car ce n'est pas à la CARSAT de dire si les travailleurs reconnus et allocataires du FCAATA³ doivent ou pas bénéficier d'un suivi post professionnel (SPP).

La CARSAT gère un fond et les travailleurs ne doivent rien payer des examens prescrits.

Serge Journoud - Conseiller fédéral/santé au travail

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2010-05/amiante_suivi_post-professionnel_-_recommandations_-_version_finale.pdf

¹ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT).

² Allocation de Cessation Anticipée d'Activité pour les Travailleurs de l'Amiante (ACAATA).

³ Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (FCAATA).

* Les salariés sont assurés contre le risque de non-paiement des salaires dus, lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, suite à une décision de justice. Les créances garanties, sous conditions, sont couvertes par l'Assurance de Garantie des Salaires (AGS), qui rémunère les salariés concernés.

L'éditorial

Taïeb Ayari

membre du Comité exécutif fédéral



On ne capitule pas devant la MaCronnerie

Le 49.3 est une arme de destruction massive, pure et dure. Car cette loi « pour la croissance et l'activité » n'a pas été votée mais imposée par le 49.3. Se servir d'une telle arme est un véritable désaveu d'une politique désastreuse pour notre pays, c'est un déni de démocratie. On est très loin du dialogue social.

La loi Macron casse le code du travail, mais aussi les services publics. C'est plus d'argent du contribuable donné, sans contrepartie, aux entreprises.

Cette loi présentée comme moderne, est, en fait, régressive. Sous prétexte de simplifier les procédures, la loi signe la mise à mort des prud'hommes. Le président de la cour d'appel désignera les conseillers prud'hommes sous proposition des syndicats. Il pourra sanctionner un conseiller, s'il ne l'estime pas assez « impartial ». Celui-ci sera tenu d'adopter un comportement visant à « écarter tous doutes légitimes à cet égard ». Il lui sera aussi interdit d'avoir une activité de militant syndical. Le repos dominical n'est plus la norme avec la loi Macron. Maintenant, ministres, préfets et maires pourront accorder des dérogations au repos du dimanche, dans les zones internationales, touristiques, commerciales et dans les gares; ou simplement s'il y a « préjudice au public » ou au « fonctionnement normal de l'établissement ». Les petites entreprises n'auront pas à payer des augmentations de salaire à condition de signer un accord avec les syndicats ou d'organiser un « référendum » dont on se doute de l'issue. Malheureusement, les salariés « volontaires » qui subiront le plus cette loi seront surtout les femmes, plus touchées par les contrats précaires et les temps partiels.

Les patrons voyous seront eux, mieux protégés, avec la quasi légalisation des délits patronaux. Les sanctions pénales seront remplacées par des amendes. L'employeur qui a commis un délit n'aura plus nécessairement à s'exprimer publiquement devant un juge mais à négocier le montant de la sanction avec les DIRECCTE (Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Par exemple un patron pourra choisir de payer une amende plutôt que de risquer un conflit social en informant normalement le CE d'un plan de licenciements. En gros cela revient à légaliser les délits patronaux : le patron n'aura qu'à acheter le droit de commettre un délit.

La loi Macron, c'est aussi « la peine capitale » pour les handicapés car ils devront travailler gratuitement pour une « mise en situation en milieu professionnel » sans aucune obligation d'embauche par la suite. Autrement dit, l'obligation de salarier des personnes handicapées comme n'importe quel autre travailleur sera remplacée par des stages, gratuits, à durée déterminée, spécialement prévus pour les travailleurs handicapés.

Enfin, la loi Macron c'est surtout, une attaque massive contre les maigres protections incluses dans le droit du travail. Tout « accord » employeur-employé primera sur le droit du travail. « Travailler le dimanche, la nuit, 12h par jour, 60h par semaine, pour un demi-SMIC... du moment que le salarié est « d'accord ».

Bref, pour les capitalistes, les institutions paritaires sont un frein à la restauration du taux de profit. Il s'agit de liquider les dernières formes de représentation ouvrière dans les institutions, pour mettre fin aux conventions collectives. Pour nous, cela signifiera la précarisation du travail et la facilitation des licenciements.

Ceux qui sortent de la cible de la loi macron, c'est bien entendu, le CAC 40, qui en 2014, verse 56 milliards d'euro à ses actionnaires. L'évasion fiscale via la banque HSBC, c'est 180 milliards d'euros pour la seule période 2006-2007. Et je ne vous parle pas de Total avec ses millions de bénéficiaires qui se permet d'annoncer des suppressions d'emplois.

Face à ces attaques et avec l'arme fatale du 49.3 que le gouvernement a dégainé sans sommation, l'enjeu pour tous les salariés, c'est de riposter à la hauteur contre le massacre de nos conquêtes sociales.

Pour nous la loi Macron, c'est NON ! La riposte et la mobilisation des salariés doit être importante pour enrayer l'arme destructrice des acquis sociaux dans notre pays. Combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois en changeant de politique économique, préserver le droit de tous aux régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteur privé et public), les retraites, les pensions et les minima sociaux, utilisons comme « légitime défense » contre le 49.3, l'article 17.9 du syndicalisme : le 17 mars avec 8 syndicats de retraités qui appellent à la mobilisation et le 9 avril à l'appel de la CGT, FO et Solidaires.

L'ALLEMAGNE MYTHE OU PRAGMATISME ÉCONOMIQUE ?

L'Allemagne par ici, l'Allemagne par là, il n'y a pas une réunion avec une direction d'entreprise ou avec l'UIMM sans que l'on ait droit à un couplet sur ce pays. Comme aurait pu le formuler Coluche : Les allemands lavent plus blanc que blanc en matière économique !

> Eric Moulin et David Meyer, conseillers à la FTM-CGT



L'Allemagne impose à toute l'Europe, la vision d'un dogme économique libérale, où il n'y aurait pas de place à d'autres alternatives. L'austérité est le maître mot, et gare aux réfractaires. L'ingérence et l'arrogance de l'Allemagne, à l'égard de la Grèce en est un bel exemple. Souvenons nous, que c'est par le biais des entreprises allemandes implantées en Grèce, qu'une grande partie de sa dette économique a explosé ! L'Allemagne a imposé à ce pays une rigueur économique libérale insoutenable, qui a mis les familles grecques à la soupe populaire. Aujourd'hui non content de cet étranglement financier par la politique d'austérité appliquée par la troïka (Banque centrale européenne, Commission européenne, Fonds monétaire international), l'Allemagne les menace d'exclusion de l'Europe, si le peuple grec se révolte en votant pour le parti de gauche Syriza, qui porte une autre politique que celle de l'ultralibéralisme.

Heureusement pour les Grecs, ils ont préféré faire confiance à Syriza, que de céder à la menace brandit par Berlin. D'ailleurs, l'Allemagne devrait se souvenir de ces dettes également non payées au titre de dommages de guerre pour la 1^{ère} et la 2^{ème} guerre mondiale. Les dirigeants allemands devraient être moins vindicatifs sur les déboires économiques de certains pays de la zone euro, ils devraient mieux se souvenir de l'histoire économique de leur pays. En 1946, l'Allemagne avait été condamnée à payer une somme de 7 milliards de dollars à la Grèce à titre de réparation pour l'occupation du pays de 1941 à 1944, un montant non réglé par l'Accord de Londres. Toutefois, en acceptant la réunification de la RFA et de la RDA dans le cadre du Traité de Moscou, la Grèce s'est privée de la possibilité de réclamer des réparations, a fait valoir l'Allemagne par la suite.

Selon une interpellation déposée au Parlement européen par le député Daniel Cohn-Bendit, cette dette vaudrait au-

jourd'hui plus de 80 milliards d'€ compte tenu des intérêts qui s'y sont ajoutés. Cette somme permettrait à la Grèce de rembourser une partie de la dette que le pays doit à l'Union Européenne. Quant au reste des dettes d'après-guerre, chiffrées initialement entre 15 et 16 milliards de Deutsche Marks, elles sont rabattues à un montant de 7 milliards également, soit une remise de dette de plus de moitié. Elles seront payées en tranches annuelles d'un peu plus de 200 millions, qui s'ajoutent à celles de 340 millions par an pour les emprunts d'avant-guerre. Avec l'essor économique de la RFA durant les années 1950, ces montants peuvent être versés aisément. Le montant annuel d'un demi-milliard de Deutsche Marks versé par l'Allemagne en 1953 correspond à environ 4% du total de ses exportations.

Cette remise de dette, d'une ampleur rare en Europe au XX^e siècle, est scellée avec l'accord signé le 27 février 1953 à Londres entre la RFA et 21 pays ayant pris part aux négociations. Outre les Etats-Unis, la plupart des pays européens, ainsi que la Suisse, en font partie. L'accord, qui sera ratifié par une loi le 24 août de la même année, sera reconnu par une douzaine de pays supplémentaires, y compris Israël en 1955. A cette remise de dette s'ajoute également le Plan Marshall qui pourrait s'assimiler à notre époque à un plan de relance économique par l'investissement. Donc pour redresser plus rapidement leur pays en matière économique, l'Allemagne a bénéficié de la mansuétude de nombreux pays qui lui ont effacé cette ardoise sans commune mesure.

Malheureusement ce devoir de mémoire et de respect du passé, n'empêche pas Mme Merkel d'exercer une pression importante sur notre politique intérieure et notre marché financier, au travers des décisions du parlement européen à Bruxelles. Cela se mesure au travers des décisions politiques d'un parti socialiste menant une politique de droite que monsieur Sarkozy aurait rêvé de mener.

Les accords de compétitivité, les plans sociaux, le blocage des salaires, l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite et le niveau des pensions, l'ANI de janvier 2013, la négociation sur le dialogue social, le projet de loi Macron, sont autant d'attaques faites au monde du travail pour satisfaire le diktat des marchés financiers, et de la doctrine économique libérale prônée par Berlin.

En France, le gouvernement d'Hollande sous la houlette de son « Don Quichotte de service » Valls, a fait un pont d'or au patronat français, en misant sur la relance économique par l'embellie des carnets de commandes des entreprises, tout en espérant en parallèle, une hypothétique

relance de la croissance, et cela, sans se soucier des travailleurs consommateurs qui sont les vrais acteurs économique du pays.

Le Medef sentant l'aubaine des cadeaux faits par ce gouvernement en perte de repères politiques, ne lâche pas « sa poule aux œufs d'or » et continue d'en demander toujours plus pour mener à bien le détricotage des orientations du Conseil National de la Résistance. Pour réussir cette entreprise, le Medef amplifie sa politique de destruction des emplois, de délocalisation et de déréglementation du travail, accentue l'amaigrissement des masses salariales dans les entreprises pour démontrer que les entreprises n'arrivent plus à survivre dans le paysage social français. Le coût du travail est à leurs yeux, un frein à la reconstitution des marges financières des entreprises et à l'embellie des dividendes à verser aux actionnaires.

Si l'URSS était dans les années 50 et 60, le rêve idéal d'un pays meilleur pour les communistes d'Europe, l'Allemagne est devenue aujourd'hui, le paradis économique et social rêvé de tous les patrons français, qui ont comme ambition la mise en oeuvre de la même politique économique et fiscale qu'outre Rhin.

Ce fameux paradis économique germanique, n'est-il pas un miroir aux alouettes, et les faits, ne sont-ils pas tout autres ?

Exception faite du Japon parmi les pays de l'OCDE, l'Allemagne est le pays où les femmes occupent la plus petite place au sein de l'économie nationale (travail à temps partiel, très faible présence dans les postes décisionnels...). Le chômage allemand est en moyenne à 6,5%, mais il plafonne à 10% dans l'ex RDA. Alors certes, comme le précise le journal *La Tribune* du 8 janvier 2015, depuis 1990, cette moyenne est la plus basse depuis la réunification des deux Allemagne, mais allez dire cela aux 10% qui n'ont pas de boulot en ex RDA ! Mais là où les choses deviennent intéressantes, c'est que l'article précise : « Les ménages allemands restent le principal moteur de croissance de la première puissance économique européenne » ! In fine, ce ne sont pas les entreprises allemandes qui tirent la croissance du pays, mais bien les ménages allemands par leurs capacités à consommer, grâce à un pouvoir d'achat issu de leurs salaires qui ne sont pas en berne comme en France. Cela signifie, que les salaires en Allemagne ne sont pas un coût, mais bien au contraire, un formidable catalyseur pour l'économie allemande. Donc le proverbe : « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais », a trouvé son exemple concret chez nos voisins germaniques.

Mais les conseillers, sont-ils vraiment les payeurs ?

Il n'y a donc pas de miracle économique allemand, mais juste un pays qui a eu l'intelligence de protéger son industrie lourde et son industrie tout court, des requins financiers extérieurs au pays et de soutenir sa consommation et sa croissance économique par le peuple, au travers des travailleurs consommateurs qui sont la vraie locomotive du pays.

L'industrie reste archi structurante dans ce pays, mais cependant, son poids relatif dans l'économie allemande recule. L'Allemagne n'est pas que championne du monde de football, mais aussi des exportations de produits manufacturés et des biens de consommations haut de gamme à forte valeur ajoutée.

Cette force du Made in Germany puise ces racines entre autres, dans l'existence d'une vraie politique industrielle autour de 3 principaux piliers qui sont : Des efforts d'innovation significatifs ; le maintien des capacités de production ; ainsi qu'une meilleure répartition des activités dans les Landers.

La force de l'industrie allemande a été reconstruite depuis plusieurs dizaines d'années par des mesures d'investissements et d'accompagnement du développement industriel.

La force du modèle allemand ne réside pas que dans les mesures de casse du droit du travail initié par l'ex chancelier Schröder. D'ailleurs, les mesures initiées par Schröder en pratiquant une politique de compression salariale et de dumping social avec les pays d'Europe de l'Est (le fameux Interland), ont eu pour conséquence de fragiliser cette dynamique de développement de l'économie allemande. D'où la création depuis peu, d'un smic allemand pour palier la précarisation d'une large partie des salariés allemands dans les services principalement...

Aujourd'hui, y compris en Allemagne, un consensus large considère que le pays est menacé par un ralentissement économique et que des mesures doivent être prises pour relancer la consommation intérieure du pays, qui est le fait des travailleurs consommateurs. Donc les problèmes des entreprises françaises, ne sont pas les salaires, ni les cotisations sociales et la fiscalité, mais bien le lourd impact de l'emprise du capital sur l'état des finances des entreprises françaises. En somme, pour soigner le malade « les entreprises françaises », il ne faut pas lui faire avaler un remède pour combattre les anticorps « les salariés et le social », mais bien le bon traitement pour combattre la maladie « le capital et l'ultralibéralisme » !

A la différence de la France, la société allemande ne mise pas autant sur sa jeunesse. D'après certaines prévisions, la population française devrait dépasser celle de nos voisins d'Outre Rhin d'ici à quelques dizaines d'années et cela principalement à cause du vieillissement de la population allemande. A l'heure actuelle, l'âge médian en Allemagne est de 46 ans contre 41 ans en France.

Derrière ce vieillissement de la population allemande résident des enjeux majeurs pour l'Allemagne (retraite, population active, cohésion sociale, etc.)

Le miracle allemand n'existe donc pas, il est simplement le fantasme d'ultra libéraux français qui prennent pour exemple quelques mesures qui vont dans le sens de leur doctrine, mais oublient totalement tout ce qui n'est pas en faveur de leurs objectifs, c'est-à-dire faire un maximum d'argent en payant le moins possible ceux qui contribuent à cette manne financière.

Depuis plusieurs années, la Fédération de la Métallurgie CGT revendique une politique de développement industriel et de l'emploi, par filières industrielles et à partir des atouts existants au niveau des territoires. Cette politique de ré-industrialisation par le développement de la production en lien avec la recherche en France permettra de relancer la croissance et l'emploi industriel.

La FTM-CGT est confortée dans ses analyses et dans sa construction revendicative d'une industrie de pointe répondant aux besoins de la population française. Cela doit se traduire par des embauches massives de précaires dans les entreprises, une revalorisation significative des salaires, des classifications correspondant aux compétences et aux diplômes, de manière à permettre aux travailleurs consommateurs de retrouver leur place de moteur économique du pays.

L'industrie c'est un enjeu national, une augmentation des salaires, un enjeu capital pour l'économie de la France.

70^e ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE LA LUTTE CONTINUE

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale fait partie de notre vie de citoyen. Elle fait aujourd'hui partie de notre identité, ce fut longtemps un modèle pour les gouvernements progressistes de la planète. C'est en effet, un enjeu de société et son devenir définira le monde dans lequel nous vivrons demain : société de partage ou inégalitaire. Depuis sa création, elle a toujours été la cible des attaques patronales. A l'occasion de son 70^e anniversaire, Bernard Lamirand, animateur du Comité d'honneur national Ambroise Croizat, revient sur son histoire.

De tout temps les hommes ont cherché à se prémunir contre les maladies, les épidémies, ... L'église est le lieu où se réfugient les pauvres, les malades, les invalides. On aide et on vient au secours des indigents. Des hospices vont se développer sous le vocable de la charité chrétienne. Plus tard, la monarchie va s'efforcer d'organiser quelques protections collectives. Par exemple, l'hôtel des invalides à Paris, sera le moyen de soigner les blessures des militaires des régiments royaux. La charité, l'entraide, le secours, la bienfaisance sont donc les seuls moyens pour se soigner.

Ce besoin de Sécurité sociale va s'exprimer de plus en plus à la révolution industrielle. La mutualité et les caisses de secours seront les premières formes d'une organisation collective de la santé. L'invention d'un système de solidarité va naître avec les maladies professionnelles et les accidents de travail. Les patrons voient le danger de ce monde du travail qui s'organise. Le paternalisme social va donc se développer et tenter de contrer le syndicalisme naissant : caisses d'entraide, cercles d'entreprises, dames patronnesses se mettent en place. En France, le maître des forges Schneider, au Creusot, à la fin du XIX^{ème} siècle, organisera son entreprise sous la providence patronale (On naît, on travaille, on meurt avec Schneider). Malgré cette volonté patronale, l'Etat sera obligé de légiférer, en 1898, avec une loi qui fera obligation aux entreprises de prendre en charge, par des assurances

privées, les accidents du travail. Les compagnies d'assurances feront leur beurre avec cette loi qui ne reconnaîtra pas l'invalidité, les durées d'hospitalisation ou d'arrêts de travail.

La naissance de la sécurité sociale

C'est en Allemagne, au XIX^e siècle, que le Chancelier Bismarck institue dans son pays un véritable système d'assurance sociale. D'autres pro-

jets naîtront par la suite, ils s'inspireront de l'exemple allemand. Ainsi, le New Deal aux Etats Unis inscrira, en 1930, l'intervention de l'état concernant la Sécurité sociale qui sera mise à mal sous les années Reagan.

L'avancée vers une Sécurité sociale moderne viendra d'un anglais Beveridge qui appellera à constituer l'universalité de la Sécurité sociale. Pour lui toute la population doit être concernée. Il considère l'indigence comme un scandale dans les sociétés modernes. Il proposera donc de l'éliminer en constituant des prestations contre les différents risques. Le rapport Beveridge va influencer toutes les constructions de Sécurité sociale dont celles de la France à la libération.

En France, la Sécurité Sociale vient à maturité avec la libération en 1945. Avec une CGT comptant 5 millions d'adhérents et un parti communiste français recueillant plus de 27% des suffrages, le rapport de forces est du côté des salariés plutôt que du patronat qui s'était rangé du côté de la collaboration.

Le Conseil National de la Résistance sera le grand inspirateur d'un plan de Sécurité sociale qui allait ainsi naître dès la libération. Sous l'exigence de dirigeants de la CGT de l'époque, en particulier Ambroise Croizat, Buisson et Henry Raynaud, une première ordonnance met en place, le 4 octobre 1945, le régime général de la Sécurité Sociale. Puis, c'est Ambroise Croizat, ministre communiste et secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT qui sera le véritable artisan politique de sa mise en place, de son fonctionnement, de son organisation démocratique. L'acte qui l'inscrit définitivement dans la loi portant généralisation de la Sécurité Sociale fut voté à l'Assemblée nationale le 22 mai 1946. Dans des délais extrêmement courts, dans un pays ravagé par la guerre, Croizat entouré de militants et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire et membre du conseil d'Etat, vont se dépenser sans compter pour construire l'assurance maladie mais aussi la retraite et les allocations familiales. Dès sa mise en place, elle est attaquée notamment par les professions agricoles, commerçants, artisans, professions libérales qui protestaient contre la « bolchévisation » de la Sécurité sociale et ils firent en sorte, après le départ des ministres communistes du gouvernement, d'empêcher toute application concrète de cette universalisation. Mais la Sécurité Sociale était sur pied dirigée et gérée par les travailleurs et leurs organisations syndicales. Des élections démocratiques furent imposées.

Le patronat, la droite n'ont jamais digéré cette grande



conquête sociale. Ils se sont alors attachés à la dénigrer pour la déconstruire. Ce travail ne fut pas simple. La Sécurité Sociale faisait la preuve de sa supériorité sur les assurances privées dans tous les domaines. La couverture santé pour tous les salariés, un système hospitalier moderne, une retraite pour tous vont permettre un développement considérable de la recherche médicale et des progrès de la médecine. L'augmentation de l'espérance de vie en est l'éclatante preuve.

Le combat du capital

C'est cette évolution que le capital considère comme un coût que la nation ne pourrait plus se payer maintenant. En fait, il parle de ses profits qui seraient plus gros encore si la protection sociale était assurée par le salarié lui-même sans contribution de l'entreprise et aux mains de grands trusts privés de santé et de retraites. Cette volonté de remettre en cause la Sécurité sociale, en particulier l'Assurance Maladie, vint dès le retour de De Gaulle au pouvoir en 1958.

En 1965, un véritable catalogue d'exigences patronales est dressé. Les ordonnances en 1967, dénoncées par la CGT, vont effectuer un véritable transfert des responsabilités puisque, dès lors, c'est le patronat qui va peser sur la Sécurité sociale dans son ensemble. L'Etat, sous prétexte des difficultés financières, prendra par la suite la direction politique des caisses dans le cadre fixé par le libéralisme. Le système est donc miné de l'intérieur. Des mesures dites d'économies vont s'imposer qui affaiblissent les droits : remboursements, forfaits hospitaliers, remise en cause de 100 % en ALD,...

L'enjeu de la cotisation sociale

Les difficultés du financement de la protection sociale sont liées fondamentalement à la faiblesse du taux d'emploi et à l'abaissement du niveau des salaires qui vont se manifester encore plus fortement depuis les années 2000. En effet, la partie cotisation va au pot commun de la Sécurité sociale, c'est le salaire socialisé. Ces fonds remplissent immédiatement leur rôle de solidarité et de répartition : ce n'est donc pas une tirelire où l'on récupère le moment venu sa mise de fond qui s'apparente dans ce cas aux dispositifs de fonds de pensions pour ce qui concerne les retraites. La baisse des cotisations dites patronales comme la baisse des salaires, c'est moins d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale et donc plus de profits et moins de protection sociale.

Pourtant les besoins grandissent, avec l'allongement de la durée de la vie qui ne doit pas être considéré comme une charge mais comme un progrès de société. La prise en charge du handicap, de la dépendance, du vieillissement conduit à revoir l'organisation du système de santé mais cela nécessite de rompre avec une logique purement comptable et qui crée des inégalités. L'offensive actuelle pour sélectionner les risques à la charge de la sécurité sociale est donc grave pour chacun d'entre nous. Cette démarche vise essentiellement à faire de la sécurité sociale un service minimum. Le maximum de débats pour informer les travailleurs, les retraités peuvent les obliger à reculer.



Gagner un financement sur la valeur ajoutée

Il est évident que la « sécu » de 45 a évolué, le droit à la santé est une exigence qui se développe avec les progrès de la médecine et avec l'allongement de la durée de vie. Une part plus grande du PIB consacrée à la santé est possible. Les ressources financières doivent être dégagées à cet effet. Il faut continuer et accélérer le principe de la cotisation des salariés et de l'entreprise parce qu'elles sont liées à la création des richesses, à l'emploi et aux salaires. Il faut donc prendre plus sur la valeur ajoutée (richesses créées par le travail) et intégrer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus financiers des entreprises et des institutions financières, qui ne sont assujettis à aucune cotisation sociale.

Garantir l'accès aux soins pour tous

Redresser la sécu ce n'est pas l'enfoncer en réduisant ses ressources, en élaguant des risques, en déremboursant, mais bien en incitant les entreprises à créer des emplois qualifiés, en augmentant les salaires. Le débat, l'action unie et large, pour un haut niveau de santé est le prix à payer pour ne pas voir disparaître la « sécu ». Finalement ce qui doit compter c'est bien le droit pour chaque français à la santé et à une politique qui prenne en compte la prévention, le système de soins, la sécurité sociale comme le proclamait Ambroise Croizat. Tout est fait pour ignorer le rôle qu'a joué la CGT et le parti communiste dans cette grande œuvre humaine et plus particulièrement Croizat qui fut le ministre qui, incontestablement, mis en œuvre le programme du Conseil national de la résistance qui précisait la nécessité d'un plan complet de sécurité sociale.

Le 70^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité sociale devrait être commémoré le 4 octobre prochain par tous les travailleurs et retraités de France.



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr